

Agreste Bourgogne

Numéro 132 - avril 2012

recensement agricole 2010

L'élevage porcin en Bourgogne : diminution des effectifs et restructuration

Entre 2000 et 2010, l'élevage porcin bourguignon a connu une forte restructuration : baisse d'un quart des effectifs de porcs et diminution de plus de 70 % du nombre d'exploitations détenant des porcs. Les petits ateliers porcins ont quasiment disparu. La majorité de la production est maintenant assurée par des exploitations spécialisées de grande taille, souvent de forme sociétaire et élevant plus de 1 000 porcs. Les élevages porcins engagés dans des démarches qualité sont plus nombreux qu'il y a dix ans. La faible densité de la production porcine régionale contraint de nombreux abattoirs à cesser d'abattre des porcs. L'essentiel de la production bourguignonne est désormais abattue en dehors de la région.

En 2010, 152 500 porcs dont 15 100 truies et 88 400 porcs à l'engraissement ont été recensés dans les exploitations bourguignonnes. L'élevage porcin est très localisé : 70 % des porcs sont situés en Saône-et-Loire, presque exclusivement en Bresse, et dans l'Yonne. Ce dernier département concentre à lui seul 45 % des effectifs régionaux de truies.

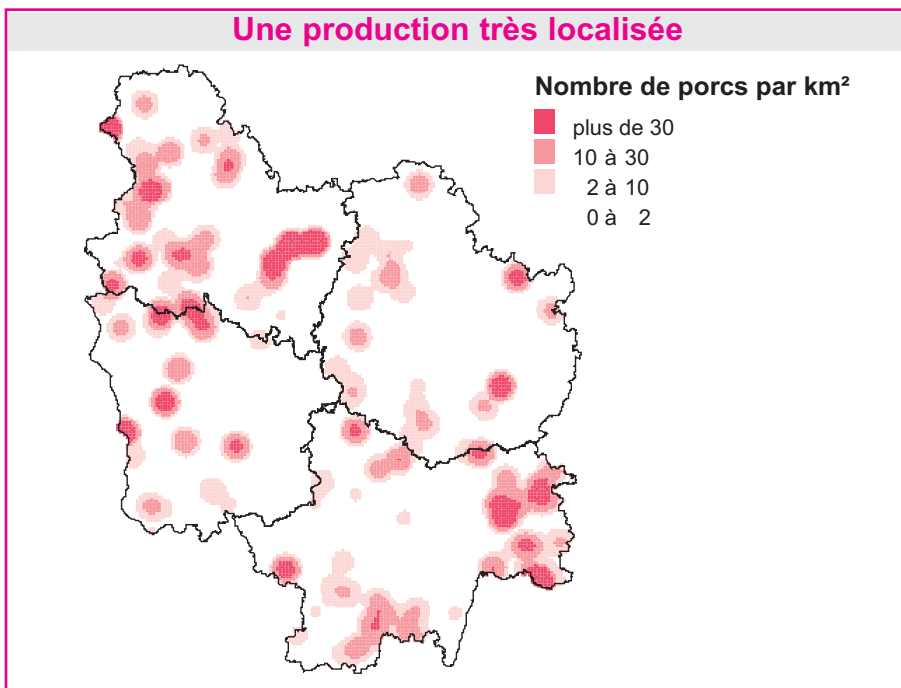
En 40 ans, les effectifs bourguignons de porcs ont été divisés par deux. Depuis l'an 2000, près de 52 000 têtes ont disparu, soit la perte d'un quart des effectifs régionaux. Au cours de cette période, le cheptel porcin national a mieux résisté et n'a diminué que de 7 %.

La Bourgogne passe ainsi du 11^e au 13^e rang des régions pour le nombre de porcs et ne représente plus que 1,1 % du cheptel national (1,4 % en 2000). La baisse des effectifs n'est pas uniforme selon les départements. Elle est de l'ordre de 30 % en Saône-et-Loire et dans l'Yonne, de 17 % en Côte-d'Or. Seule la Nièvre se distingue avec un cheptel stable. Le cheptel reproducteur diminue de façon importante avec une baisse de 35 % du nombre de truies contre 20 % pour les porcs à l'engraissement.

Concentration et spécialisation de la production

En 2010, 460 exploitations ont un atelier porcin (y compris les éleva-

Une production très localisée

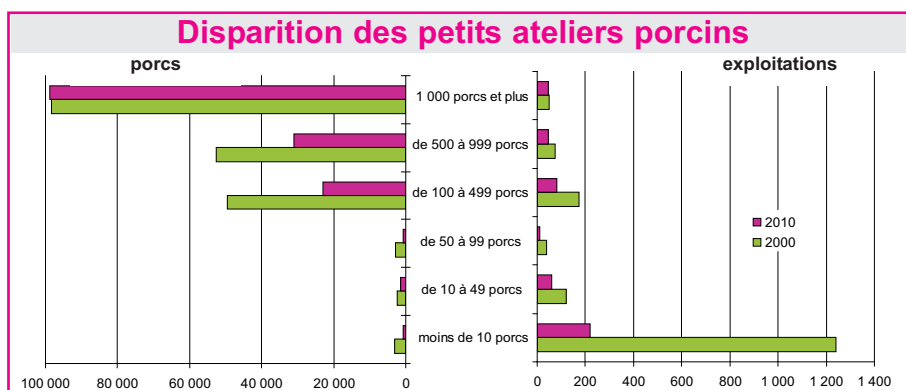


ges en vide sanitaire total lors du recensement), soit près de 1 250 de moins qu'en 2000. Cette chute du nombre d'exploitations élevant des porcs (- 73 %) est plus importante que celle observée au niveau national (- 63 %). Ainsi, seules 2 % des exploitations agricoles bourguignonnes élèvent au moins un porc, contre 20 % en 1979. L'élevage pratiqué de manière industrielle a largement pris le dessus sur l'élevage traditionnel familial. Les petits ateliers de porcs ont quasiment disparu : 280 exploitations détiennent moins de 50 têtes contre 1 360 en 2000, soit une baisse de 79 %. La production porcine s'est donc fortement concentrée dans les grands ateliers. Désormais, les exploitations de plus de 100 têtes détiennent 98 % du cheptel. Celles de plus de 1 000 têtes, représentent 10 % des élevages (3 % en 2000), et élèvent à elles seules 63 % des porcs (47 % en 2000).

Cette concentration s'observe également au sein des élevages ayant des truies. Le nombre d'ateliers de moins de 100 truies diminue de 62 % depuis 2000. Ils n'élèvent plus que 14 % des truies contre 24 % il y a 10 ans.

Conséquence de cette concentration, la taille moyenne des ateliers porcins (hors élevages en vide sanitaire total) a presque triplé, passant de 121 porcs en 2000 à 337 en 2010. Mais elle reste toutefois très inférieure à la moyenne nationale de 620 porcs par exploitation.

La concentration de la production s'accompagne d'un renforcement de la spécialisation des exploita-



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

exploitations avec atelier porcin yc vide sanitaire

tions. Les 60 exploitations spécialisées dans l'élevage porcine détiennent maintenant près des deux tiers des effectifs contre la moitié en 2000. Elles élèvent en moyenne 1 567 porcs. Le reste du cheptel est principalement détenu par les exploitations mixtes polyculture-élevage (23 %) et les exploitations combinant plusieurs ateliers hors-sol (10 %). Les exploitations spécialisées dans l'élevage « bovins viande » qui représentent 28 % des exploitations ayant des porcs ne détiennent que 1 % des effectifs.

Importance des élevages naisseurs-engraisseurs

Les élevages porcins en activité en 2010 se répartissent en 310 engraisseurs, 90 naisseurs-engraisseurs et 60 naisseurs exclusifs. S'ils ne représentent que 20 % des élevages, les naisseurs-engraisseurs concentrent la plus forte proportion de la production régionale avec 65 % des truies et 61 % des porcs. Faire naître et engraisser les porcs au sein d'un même élevage présente en effet l'avantage de réduire les risques sanitaires en limitant l'é-

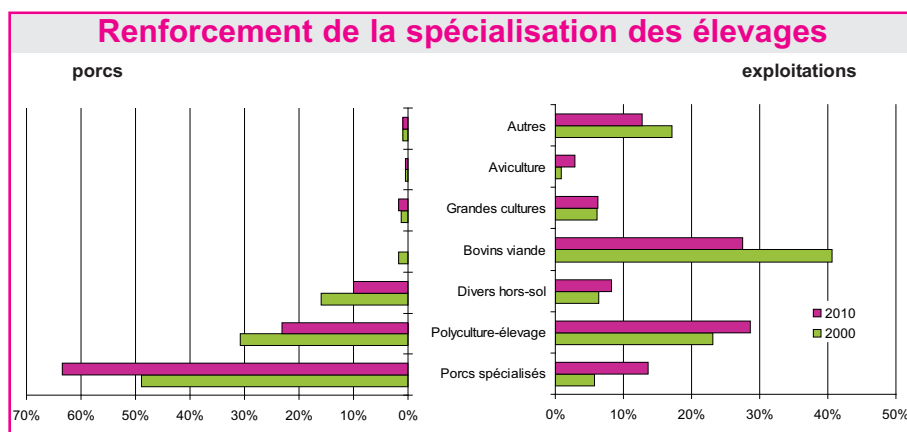
change d'animaux. En moyenne, un élevage naisseur-engraisseur bourguignon élève 1 066 porcs dont 112 truies.

Les exploitations porcines en élevage hors-sol sont peu nombreuses : 3 % d'entre elles ont moins de 1 hectare de Surface Agricole Utilisée (SAU), mais elles détiennent 17 % des porcs. Les autres unités exploitent 54 400 hectares soit en moyenne 2,4 porcs à l'hectare de SAU contre 7,7 au niveau national. Cette densité est plus élevée au sein des grands élevages : 10,2 porcs par hectare de SAU pour les exploitations de 500 porcs ou plus. De façon générale, plus la superficie de l'exploitation est vaste, plus le troupeau est important. Disposer d'une SAU importante permet en effet de satisfaire plus facilement aux contraintes d'épandage du lisier.

Les formes sociétaires très développées

Les formes sociétaires Gaec ou EARL sont très représentées au sein des exploitations avec un atelier porcin de taille significative (au moins 20 truies reproductrices ou 100 porcins présents ou bien en vide sanitaire total avec des capacités d'hébergement d'au moins 100 porcs). Elles représentent 61 % des unités contre 28 % pour l'ensemble des exploitations agricoles bourguignonnes et détiennent 57 % du cheptel. A l'inverse, les exploitations individuelles sont en recul depuis 2000 : leur proportion est passée de 49 à 28 %.

Les exploitants présents sur les structures ayant un atelier porcin de taille significative sont moins âgés



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

exploitations avec atelier porcin yc vide sanitaire

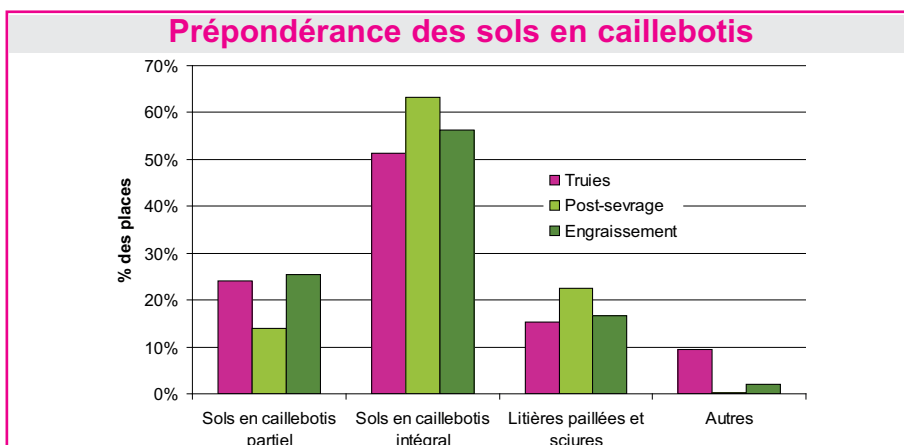
de quelques années que les exploitants bourguignons : 45 ans en moyenne pour les éleveurs de porcs contre 49 ans pour l'ensemble des exploitants. Cependant, la proportion d'éleveurs de moins de 40 ans a fortement diminué, passant de 44 % à 24 % ; 44 % des exploitations détenant 51% des porcs comptent au moins un exploitant âgé de plus de 50 ans. Parmi ces exploitations, dans 45 % des cas, les exploitants n'ont pas prévu leur succession et 6 % affirment que leur exploitation va disparaître. Lorsque le successeur est connu, il s'agit à 90 % d'un membre de la famille ou d'un coexploitant. La concentration des élevages s'accompagne d'une diminution des besoins en main-d'œuvre. Les exploitations d'au moins 20 truies ou 100 porcs utilisent en 2010 l'équivalent de 417 Unités de Travail Annuel (UTA) ou personnes à temps plein, contre 733 UTA en 2000. Ramenés au cheptel, il ne faut plus que 2,7 personnes à temps plein pour 1 000 porcs contre 3,6 il y a dix ans. La généralisation de la conduite en bande, l'automatisation de la distribution des aliments, entre autres, ont permis cette augmentation de productivité.

Le caillebotis plébiscité

Les sols en caillebotis total ou partiel sont les plus fréquents quel que soit le stade d'élevage. Ce procédé qui recueille directement les déjections dans les fosses et préfosse concerne 82 % des places de porcs charcutiers, 77 % des places en post-sevrage et 75 % des places de truies. L'élevage traditionnel sur litière paillée est peu pratiqué. Il est le plus fréquemment rencontré dans les bâtiments de post-sevrage (23 % des places), tandis que seuls 17 % des porcs en engraissement sont élevés de cette manière.

De moins en moins d'abattoirs

Entre 2000 et 2010, la densité moyenne régionale est passée de 11,5 à 8,7 porcs par km² de SAU contre 49,9 porcs par km² au niveau national, ce qui fait de la Bourgogne une des régions les moins denses



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

exploitations avec atelier porcin y compris vide sanitaire

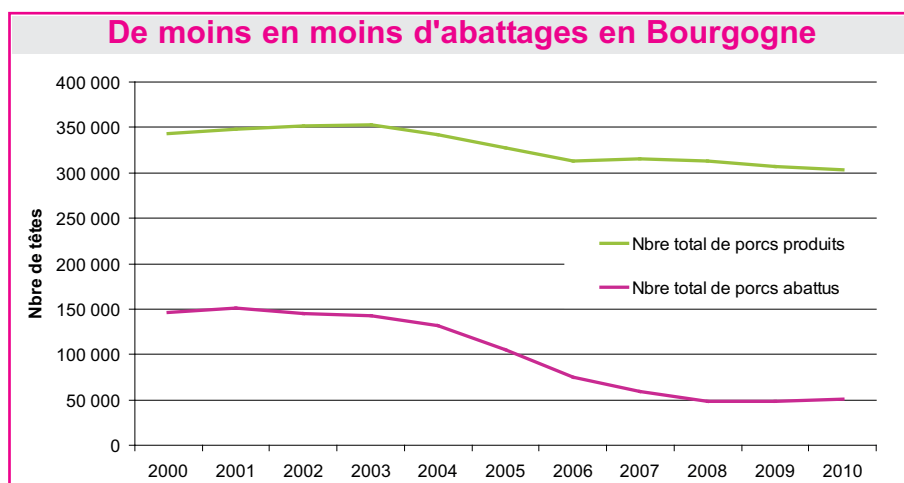
de France (au 19e rang des régions). Cette très faible densité régionale provoque des difficultés d'approvisionnement pour les abattoirs. Face aux faibles volumes disponibles localement, certains ont cessé l'abattage des porcs : en 2010 c'est le cas pour 4 des 11 abattoirs en activité en 2000. Le nombre de têtes abattues en Bourgogne a ainsi chuté de 65 % au cours des dix dernières années, soit une baisse beaucoup plus importante que celle du cheptel porcin (- 25 %). Désormais, les abattages de porcs charcutiers en Bourgogne représentent 16 % de la production de la région, contre 42 % en 2000. L'Yonne, premier département bourguignon pour son cheptel, n'a plus aucun abattoir porcin en activité. Les porcs bourguignons sont maintenant principalement abattus à Orléans, Lalaise, Bourg-en-Bresse et Valdahon. Le maintien d'une activité d'abattage de proximité est un des enjeux majeurs de la filière pour assurer la pérennité des

élevages, en particulier ceux commercialisant leur production via des circuits courts. Parmi les éleveurs de porcs, 80 commercialisent des produits animaux (viande de porc ou d'autre espèce) en circuit court.

Développement des démarches qualité

Conséquence des crises commerciales, les éleveurs sont plus nombreux qu'en 2000 à être engagés dans des démarches qualité : leur proportion est passée de 5 à 18 %. Désormais 43 % du cheptel est conduit sous signe de qualité contre 33 % il y a dix ans. La Nièvre se distingue particulièrement avec près des trois quarts des porcs conduits sous signes de qualité. Parmi ces démarches qualité, les démarches commerciales (certificat de conformité et autres démarches) sont les plus fréquentes. L'élevage porcin en agriculture biologique reste marginal, pratiqué par 4 % des élevages et représentant 1 % des porcs.

Samuel Bruley



Sources : Agreste - Statistique Agricole Annuelle - Enquête mensuelle abattages grands animaux

Chiffres-clés de l'élevage porcin de Bourgogne

	Côte-d'Or		Nièvre		Saône-et-Loire		Yonne		Bourgogne	
	2010	Evolution depuis 2000 (%)	2010	Evolution depuis 2000 (%)	2010	Evolution depuis 2000 (%)	2010	Evolution depuis 2000 (%)	2010	Evolution depuis 2000 (%)
Nombre de porcs	19 034	- 17	22 939	-	53 395	- 30	57 205	- 31	152 573	- 25
dont nombre de truies (y c. cochettes)	2 587	- 27	1 935	- 27	3 731	- 43	6 826	- 34	15 079	- 35
Nombre d'exploitations ayant un atelier porcin (y c. en vide sanitaire total)	66	- 73	106	- 72	211	- 74	78	- 71	461	- 73
dont ayant de 1 à 9 porcs	28	- 85	71	- 78	97	- 84	22	- 86	218	- 82
dont ayant de 10 à 99 porcs	8	- 68	14	- 44	43	- 53	6	- 68	71	- 56
dont ayant de 100 à 499 porcs	16	- 41	8	- 62	39	- 52	19	- 57	82	- 53
dont ayant de 500 à 999 porcs	10	-	5	- 44	17	- 48	13	- 43	45	- 40
dont ayant 1000 porcs ou plus	4	- 20	8	+ 60	15	+ 0	18	- 31	45	- 12
Nombre d'exploitations ayant des truies	27	- 53	20	- 62	55	- 55	39	- 46	141	- 54
dont ayant de 1 à 9 truies	7	- 71	6	- 80	26	- 52	7	- 50	46	- 62
dont ayant de 10 à 49 truies	6	- 57	3	-	5	- 83	5	-	19	- 63
dont ayant de 50 à 149 truies	11	- 15	6	- 63	16	- 45	14	- 55	47	- 47
dont ayant 150 truies ou plus	3	- 50	5	+ 25	8	- 20	13	- 41	29	- 31
Nombre d'exploitations spécialisées porcs	8	- 43	9	+ 13	26	- 40	20	- 39	63	- 36
Nombre de porcs détenus par les exploitations spécialisées porcs	9 378	+ 11	15 132	+ 48	34 732	- 9	39 509	- 13	98 751	- 3
Superficie Agricole Utilisée (SAU) des exploitations ayant un atelier porcin (ha)	8 730	- 66	15 500	- 59	21 720	- 66	8 490	- 71	54 440	- 65
SAU moyenne des exploitations porcines (ha)	132	+ 28	146	+ 45	103	+ 31	109	- 1	118	+ 28
Nombre d'exploitations engagées dans des démarches qualité	10	+ 67	16	- 24	32	+ 100	27	- 33	85	+ 2

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Exploitations ayant des porcs

Définitions :

Une **exploitation agricole** est une unité économique ayant une gestion indépendante et qui répond à un critère de dimension. Pour l'élevage porcin, les critères sont : présence d'un atelier d'engraissement ou d'élevage ou production d'au moins 5 porcs au cours de la campagne 2009-2010. Pour les exploitations en vide sanitaire total, l'effectif retenu correspond aux capacités des bâtiments d'élevage.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps

de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période de 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « moyennes et grandes exploitations » si elle est supérieure ou égale à 25 000 euros,

en « grandes exploitations » si elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique (OTEX)**. Une exploitation porcine spécialisée tire au moins deux tiers de sa PBS de cette activité.

EARL : exploitation agricole à responsabilité limitée.

Gaec : groupement agricole d'exploitations en commun.



Pour en savoir plus

Sites internet : - www.draaf.bourgogne.gouv.fr
rubriques recensement agricole et la Bourgogne en chiffres
- www.agreste.agriculture.gouv.fr

Agreste Bourgogne - N° 132 - avril 2012

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt de Bourgogne
Service régional de l'information statistique et économique
4 bis rue Hoche - BP 87865
21078 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 39 30 12
Fax : 03 80 39 30 99
E-mail : srise.draaf-bourgogne@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Jean-Roch Gaillet
Directrice de la publication : Dominique Degueurce, chef du SRISE
Composition : SRISE
Crédit photos : SRISE
Impression : DRAAF
ISSN : 1293 - 1748
Prix : 2,5 euros
site internet : www.draaf.bourgogne.gouv.fr

Dépôt légal : à parution
© AGRESTE 2012